

Au fil de La Lanterne



**BULLETIN MUNICIPAL
DE FAVERNEY**
N°36 - Janvier 2026



Publié le : 28/08/2026 11:55 (Europe/Paris)

Collectivité : Faverney

https://www.intramuros.org/faverney/documents_administratifs/76634



FAVERNEY

L'équipe municipale,
et le personnel communal
vous souhaitent une

*Bonne
Année*
2026



Publié le : 28/08/2026 11:55 (Europe/Paris)

Collectivité : Faverney

https://www.intramuros.org/faverney/documents_administratifs/76634

Le mot du Maire

Sommaire

- 1 - Le mot du Maire
- 2 - Par-ci, par-là...
- 3 - En vrac...
- 4 - Une hirondelle fait le printemps
- 5 - Carnaval enchanteur
- 6-7 - Quai du Breuil
- 8 - La rubrique de Claude
- 9 - La rue Buffon
- 10 - Féerie de Noël
- 11 - Eau potable et eaux usées
- 12 - Balade thermographique
- 13 - Etat Civil

Une mairie est une maison commune, 1er édifice public d'une ville, mais en même temps un lien familial où s'inscrit la mémoire de chaque citoyen.

BULLETIN MUNICIPAL N°36

Janvier 2026

Conception-réalisation-impression

MAIRIE DE FAVERNEY

4 Place de la Mairie - 70160 FAVERNEY

Tél. 03 84 91 30 71
faverney@orange.fr

Photos: Guy CURIEN . Jean-Pierre Patard.
Jean-François FEVRE. Daniel GEORGES.

Favernéennes, Favernéens.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour vous souhaiter une bonne et heureuse année 2026.

Ainsi s'achèvera le mandat que vous nous avez confié en 2020 en pleine période du virus.

Afin de respecter l'éthique des élections municipales nous avons convenu avec Daniel GEORGES, ancien Maire et brillant rédacteur de ce 36ème bulletin municipal de pas vous présenter le bilan complet des réalisations.

Cependant nous sommes fiers d'avoir assisté à la rentrée 2020, à l'ouverture du Pôle Educatif réalisé par la Communauté de Communes Terres de Saône très attractif pour notre Territoire et d'avoir pu continuer et mener à bien les travaux tant attendus de la revitalisation de la Place Charles de Gaulle, du Monument aux Morts et des bords de la Lanterne, initiés là aussi par le précédent Conseil Municipal.

Ce bulletin complètera les informations « des vœux du Maire » du 9 janvier.

Je ne doute pas que vous le lirez avec attention et découvrirez des articles intéressants : « Le Quai du Breuil », la rubrique « osée » de Claude CHER VET GLAENTZLIN et d'autres beaucoup moins drôles comme le fléau des lingettes.

Je vous souhaite une bonne lecture, vous renouvelle nos vœux de bonheur, santé et prospérité pour 2026 et vous informe que les prochaines élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars.

Municipalement Vôtre.

Le Maire

François LAURENT

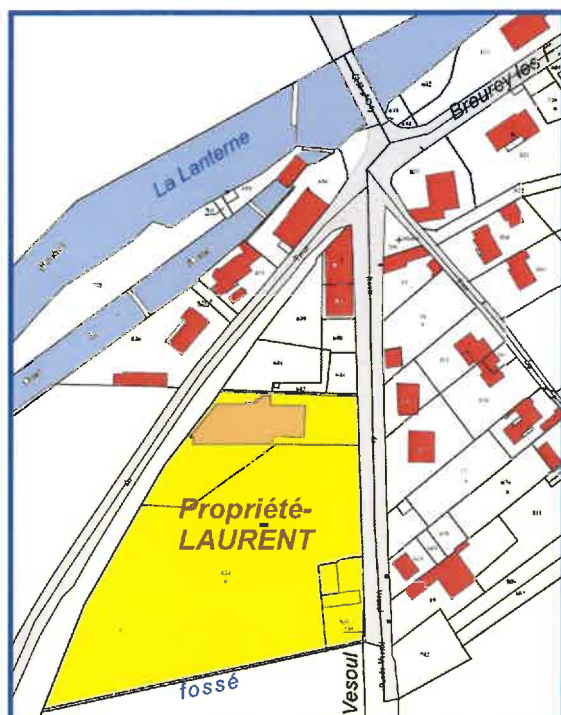


Par ci par là



la Téléassistance à domicile permet à chaque abonné, par simple action sur un bouton poussoir, fixé à son cou ou son poignet d'alerter immédiatement un centre de réception des appels qui assure une écoute permanente et alerte un réseau de solidarité composé de personnes et de services choisis par l'abonné. Une participation de 31 € sera offerte à chaque habitant de la commune souscrivant à un contrat de téléassistance à domicile sur présentation à la mairie d'une facture d'installation.

Le rez-de-chaussée de la résidence Petitguillaume, situé sur la place du général de Gaulle à Faverney; est pour moitié propriété de la commune de Faverney et occupé par la « Taverne de l'Ours, « La Poste » est propriétaire de l'autre moitié, où est installé l'actuel agence postale. Au vu de sa politique commerciale, « La Poste immobilier » qui gère ce patrimoine envisage de mettre en commercialisation ce bureau et propose de céder ses locaux à la commune au prix de 170 000 € HT. De ce fait, la Poste souhaite privilégier l'intérêt de la commune étant donné qu'un acquéreur est déjà preneur au prix ci-dessus défini. Afin de garder ce local, la commune a décidé d'acquérir celui-ci qui serait mis en location pour La Poste en l'état d'occupation actuel avec un bail commercial 3/6/9 assorti d'un loyer annuel de 19 532 € soit environ 1 627 € mensuel. A ce jour, aucun projet de fermeture du bureau de Poste n'est envisagé.



La famille Laurent désirait se séparer de sa propriété d'une superficie de 1ha 40a 91ca située rue de Vesoul, Sur ce site, à partir de 1956, un atelier de traitement de surfaces électrolytiques et chimiques des métaux y a été exploité jusqu'en 1989. Le prix de cette propriété d'un montant de 5.000 € a été accepté par la commune. Cette acquisition permettra de résoudre le cas de cette friche industrielle qui dépare le paysage et l'environnement à l'entrée du bourg. Il est nécessaire d'étudier, avec l'autorité compétente, le projet d'aménagement d'un bassin de rétention des eaux pluviales venant en partie de la Goulotte, sur la partie humide du terrain, la finalité étant que cette propriété devienne un parc arboré accessible au public.



En vrac ...

Impressionnant, ce dimanche 24 août, une trentaine de motos rutilantes, bien alignées de chaque côté de la chaussée envahissait la rue du général Leclerc. Ces équipages haut-marnais ont fait une halte au « Calyptus » en revenant d'une visite de Fougerolles, pays de la cerise.



Attention ! Ces belles machines ne sont pas dans la vitrine de la quincaillerie Courvoisier!

A ne pas confondre avec des machines à laver...

Pourquoi se promener au milieu des bois humides, revenir crotté des pieds à la tête pour essayer de trouver le champignon exceptionnel. Mais voyons, il suffit de se promener tranquillement rue d'Aigremont pour y trouver un beau spécimen de Polypore géant (*Meripilus giganteus*), une rareté qui vaut le détour. Malheureusement, ce champignon de saveur très médiocre devient immangeable en vieillissant.



ELECTIONS MUNICIPALES des 15 et 22 MARS 2026

Désormais, le mode de scrutin est identique dans les communes de moins de 1 000 habitants et les autres. Les listes doivent être paritaires et respecter une alternance femme/homme ou homme/femme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage.

Il n'est désormais plus possible d'ajouter / supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation des listes



Une hirondelle fait le printemps

Il est 16h45, ce mardi 23 septembre. Depuis hier, c'est l'automne, le temps est très humide et brouillasse, la température ne dépasse pas les 14 degrés, on a l'impression d'être passés directement en hiver, J'ai le nez derrière les vitres et regarde la terrasse qui me paraît triste lorsque soudain.... Une nuée d'hirondelles envahit mon champ de vision, tournant et voltigeant en tous sens, passant et repassant comme des fléchettes dans un tourbillon incessant devant ma fenêtre. Au bout de quelques minutes le numéro de voltige ralentit et seuls quelques oiseaux tournent encore. Intrigué, malgré le temps très humide je prends mon appareil photo; sors et vois un spectacle étonnant. En effet un store est enroulé dans un caisson sous la gouttière du toit et sur celui-ci une multitude d'hirondelles, chacune cherchant sa place à coup d'ailes mais

sans piailler. Je rentre à la maison pour essayer mon appareil photo et regarde à la fenêtre où c'est un calme plat. Les cloches de l'église sonnent, il est 17h, j'ouvre la fenêtre et aperçois quelques bouts de queues dépassant du caisson. Le crachin calmé, je retourne voir et retrouve les hirondelles toutes là, agglutinées, parfois l'une sur l'autre immobiles, comme pour se protéger de la fraîcheur. Rien ne bouge, même pas un battement d'ailes, sans un bruit comme plongées dans un sommeil profond, blotties les unes contre les autres. Je sens que je vais prendre « la photo de couverture », l'œil rivé à l'objectif, doucement, je m'approche, je m'approche et vlan! D'un seul coup, dans un ensemble parfait toutes les hirondelles s'envolent, rasant ma tête, me laissant pantois.



C'est après un long et périlleux voyage que les hirondelles reviennent d'Afrique à partir de la fin mars et repartiront à la fin de l'été. Leur arrivée printanière a toujours été perçue comme l'événement annonciateur de la belle saison et est attendue avec impatience



Bizarre, elles me tournent toutes le dos !



Carnaval enchanteur

Ce samedi 8 mars l'espace France services – Infos jeunes a convié le public au « *carnaval enchanteur* » qui, pour sa seconde édition, a plongé les participants dans l'univers fascinant des petits comme des grands : maquillages éclatants, tatouages éphémères, confection de masques originaux, jeux palpitants et, même, flash mob pour danser en toute liberté !

Un défilé flamboyant a envahi les rues du village, rassemblant les périscolaires de Faverney, Amance, Auxon et Port-sur-Saône, suivi d'un goûter et de l'annonce tant attendue des résultats du concours de déguisements. Les majorettes ont ajouté une touche de rythme et de joie à cette belle journée très appréciée des enfants.



Des parents heureux qui retrouvent leur âme d'enfant



Bravo les Majorettes !



Impressionnant



Quelle ambiance !



Tâche très très difficile pour le jury...



L'année 2025 a vu la fin des travaux de l'opération « revitalisation des bourgs centres » avec en particulier le secteur de la rue de l'Abbaye en bord de la Lanterne. Mais revenons sur ce bord de Lanterne en **1882...**

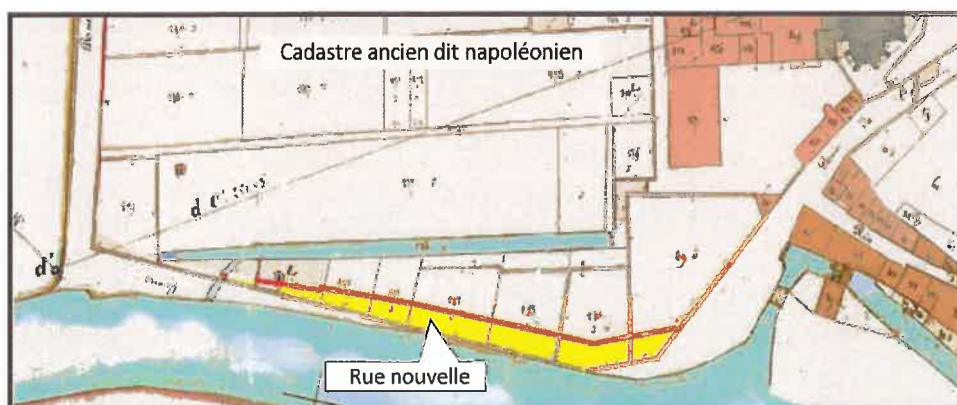
Ce 5 février 1882 M. DRUAIS, Maire de Favorney expose que la commune a pour projet d'ouvrir une rue ou un quai dans la partie du jardin du Breuil longeant la rivière. L'ouverture de cette rue, serait un avantage considérable pour la circulation de la partie de la ville qui comprend la rue d'Enfer, la rue de l'Official et aussi notamment pour le moulin, très important, de la « Société de Marie », dont l'accès est très difficile. Mais cette rue ne pourrait s'établir sans le concours de la « Société de Marie » et sans la concession gratuite par elle des terrains nécessaires à cet effet, la commune ne pouvant y subvenir autrement en raison de sa situation financière Il y a donc lieu de solliciter, de M. le Supérieur Général de la dite société, sa bienveillante intervention, en le priant de vouloir bien concéder gratuitement les parties des terrains nécessaires à cette rue nouvelle. La Commune sera tenue d'établir un mur de soutènement pour le terrain communal compris dans l'emplacement de cette rue ainsi qu'un autre mur de clôture de toute la partie de jardin restant à la Société sur toutes leurs étendues longeant la nouvelle rue sur une hauteur de 1m80. avec une voute pour tenir lieu de pont sur le canal, à son débouché dans la Lanterne. La naissance des cintres de cette voute sera prise dans les murs mêmes du canal. L'empierrement de cette rue sera fait sur toute son étendue. Le cout des travaux s'élève à 4000 francs.



26 mars 1882 L'ouverture d'une rue ou quai longeant la rivière nécessite la construction d'une voute pour tenir lieu de pont sur le canal de décharge du moulin. Lors de l'adjudication des travaux, cette construction était assujettie à des conditions spéciales de solidité en raison d'un biais très prononcé du canal. Aucune entreprise n'a répondu à cette soumission. Cette voute en pierres de taille ou l'établissement d'un pont en fonte réunissant toutes les garanties de solidité entraînait une dépense au delà de toutes prévisions. Considérant que la construction en pierre de la voute projetée présente des difficultés extrêmes au point de vue de sa solidité et donnait lieu à une dépense que la commune ne peut faire ce qu'il en est, et même par l'établissement d'un pont en fonte. Par ailleurs, la construction d'un pont en bois de chêne de premier choix présenterait des conditions satisfaisantes de solidité et de durée, en prenant toutes les précautions

possibles pour la conservation des bois que devra fournir la Commune. Le pont devra avoir une largeur totale de 9 mètres en raison des murs de chaque côté et le canal ayant une largeur de 6 mètres, il devra être placé des poutrelles de 7m de longueur, 25 cm de hauteur et 30 cm d'épaisseur, elles seront sciées régulièrement et enduites de goudron. Les bouts de ces poutrelles qui de chaque côté porteront sur les murs surélevés du canal seront entourés de feuilles de sapin pour leur conservation. Le platonnage sera également fait avec du bois en chêne de premier choix, les plateaux auront une largeur moyenne de 21 à 30 cm et une épaisseur de 8 cm, disposés de manière à porter régulièrement sur les poutrelles. Ils seront également enduits de goudron. Il sera établi de chaque côté du pont un garde corps en fer, les bouts de chaque mur aboutissants sur le pont seront en tailles dans lequel le garde-fou sera engagé. Les bois devant servir à l'établissement du pont seront fournis par la commune.

4 Février 1883, suite aux nombreux transports occasionnés par l'ouverture de la nouvelle rue, la rue du Breuil (actuelle rue Victor Hugo) qui y aboutit se trouve défoncée avec un état qui a nécessité d'importantes réparations avec un empierrement. Les dépenses se sont élevées en ce qui concerne les adjudications tranchées au profit des Sieurs Détrie et Jacques à une somme de 3 863,40 francs . .



1896 - Le tablier du pont situé sur le canal, s'est effondré au passage d'une voiture, par suite de la pourriture des madriers en chêne qui le formaient, il a été procédé d'urgence, à sa reconstruction afin d'éviter les accidents. Grâce à l'activité des ouvriers employés à cette réparation, la rue a pu être livrée à la circulation au bout de 48 heures et le montant de la dépense s'est élevée à 339,50 francs.

Nous sommes 17 juin 1888: Faverney ne possède pas de lavoir car on ne saurait donner ce nom aux deux mauvaises baraques situées, l'une sur la canal de fuite du moulin, et l'autre sur la fontaine Tardy près de la route d'Amance, celui-ci ne pouvant contenir que 3 ou 4 laveuses qui, en plein jour ne voient même pas l'eau où elles barbotent. L'autre est construit de telle sorte qu'il ne peut servir quand les eaux sont basses, et encore moins quand elles sont hautes; la toiture est exposée de façon que quand il pleut, l'eau coule sur le dos des laveuses. Préoccupées d'un état de choses si incommode et si malsain pour les laveuses, les municipalités qui se sont succédées à Faverney, ont toutes eu à cœur de doter un jour ou l'autre le pays d'un lavoir salubre et commode.

La question à résoudre était assez épineuse; car il s'agit de parer à deux inconvénients inhérents à la nature de La Lanterne sur laquelle le lavoir doit être établi: En été le volume des eaux s'abaisse considérablement et, survient-il un orage un peu violent, les eaux grossissent instantanément. En hiver les eaux sont généralement hautes et les variations de niveau sont également brusques et fréquentes. Telles sont les difficultés à vaincre et elle devraient, en partie être réussies en adoptant le système ci-après: le lavoir établi le long de la Lanterne, au devant des deux canaux de fuite du moulin, à la forme rectangulaire, présentera 3 gradins de 24 m de longueur qui correspondront au niveau de la rivière à diverses époques de l'année. En face du lavoir, de l'autre côté de la rue, sur un terrain appartenant à la commune, un séchoir avec des fils de fer galvanisé sera établi.

10 février 1889 - Le projet précédent ayant été abandonné, M. Druais, Maire de Faverney soumet au Conseil les plans et devis dressés par M. l'Architecte Humbert de Vesoul pour la construction d'un bateau lavoir en tôle sur la Lanterne. Le devis porte la dépense à 6100 francs. Après avoir examiné les détails de ce projet et à indiquer, si il y a lieu, d'y appliquer les changements ou modifications qu'il jugerait nécessaires et à donner son approbation s'il pense que cette construction remplisse le but qu'il se propose, le Conseil, approuve ce projet de lavoir et en raison de la spécialité du

travail, exprime le désir qu'il ne soit pas procédé à une adjudication et que le bateau-lavoir soit construit dans le chantier des forges de Franche-Comté dont le siège est à Besançon (Doubs). Ces travaux ont été terminés et réceptionnés le 16 novembre 1891.

Le 18 août 1895 un crédit de 310 fr est voté pour réparer les avaries survenues au bateau lavoir et subvenir aux dépenses de son entrée en radoub et du changement des bancs des laveuses.



1959 - Le Conseil Municipal sous la Présidence de M. Cachot Maurice, décide la construction d'un nouveau bateau-lavoir, en bois. M. Louis Humbert, Architecte à Vesoul est chargé de l'étude du projet et de la surveillance des travaux qui seront exécutés par M. Roux Edmond, menuisier à Faverney. Il habilite le Maire à signer le marché de gré à gré à intervenir et ouvre pour cette dépense un crédit de 1 365 000 francs. Les anciens se rappellent avec nostalgie de ce dernier bateau lavoir qui a sombré en 1968. Malgré la pétition de 75 personnes demandant son renflouement, il n'a jamais été remplacé car l'adduction d'eau a amené ce précieux liquide à tous foyers, progrès oblige !

Le 15 octobre 1928, le bateau-lavoir est hors d'usage et il y a urgence de procéder à son remplacement. Persuadé qu'il est impossible de le réparer, le Conseil charge le Maire, M. Colin, de procéder à toutes les démarches utiles en vue de son remplacement aussi rapide que possible et désigne M. Louis Humbert, architecte à Vesoul pour dresser les plans devis des travaux à effectuer

Le 9 avril 1929, la construction d'un nouveau bateau-lavoir étant arrêtée avec la maison Münch de Frouard (Meurthe-et-Moselle), un crédit de 30 000 francs est voté à savoir:

- Coque du bateau
Offre de la maison Münch..19 700 Fr
- Toiture, plancher, bancs à laver.10 300 Fr

En fonction de la spécialité de la fourniture, l'autorisation de traiter de gré à gré le marché pour la coque du bateau est demandée ,

La rubrique de Claude...

REFLEXIONS SUR LE FIL (de la Lanterne)

Bonne année à tous ! Elles défilent à grande vitesse les années. Moi, maintenant, je les ignore....

Pourtant, j'ai fini par comprendre qu'avancer en âge donne certains avantages. Carte « Vermeil » réductions par-ci par-là, et parfois un miracle ! Un extra terrestre vous cède sa place dans un bus ou son tour dans une file d'attente..

Pour illustrer mon propos, une anecdote qui m'est arrivée récemment : Problème de téléphone.

J'attendais sagement mon tour, debout dans la boutique SFR. Plus de place pour s'asseoir ! Une gentille dame, d'un âge certain, cheveux blancs, se lève et me cède sa chaise ! Perplexe, je décline poliment. Elle insiste et me dit : « mais si, asseyez-vous, vous êtes quand même plus vieille que moi ! ». Muette, assommée je me suis assise...

Des instants comme celui-ci vous ramènent à la réalité. Alors encaisse ma fille.

Et je maintiens ! Il peut arriver de bonnes choses avec les années !

En premier, la **RETRAITE** ! Bon, la pension n'est pas toujours à la hauteur de nos espérances, mais elle est payée RECTO, tous les mois...

En second, plus de dettes, la maison est remboursée, capital et intérêts. OUF !

En troisième position, le meilleur ! Les enfants ont grandi et ont quitté le nid. On souffle ...

Et là, une nouvelle vie commence. Celle de retraités ! A eux l'aventure, la liberté !!

Ce qu'ils souhaitent le plus ces nouveaux retraités, c'est d'être libre, faire ce qu'ils veulent où ils le veulent et avec qui ! S'écarter ! C'est le mot d'ordre ! La vie à fond. On applique la règle de 3 : RESTOS, COPAINS, VOYAGES. Les croisières, plus tard. Lorsqu'ils seront vieux.

Car il faut faire vite. Le temps passe... C'est le problème des retraités; « l'ÂGE !!! » Les bobos, inévitables, mais surtout ALOÏS, car il veille. Il est en embuscade. Ce cher Aloïs ALZHEIMER, recrute en permanence...

Car la mémoire est une coquine. Elle va, elle vient... Et parfois ??? J'ai oublié. Je l'ai pourtant à l'œil Aloïs; je peux vous assurer que pour le moment mes neurones sont parfaits.

La preuve, je me souviens de ma plus belle nuit ! C'était il y a longtemps. 55 ans ! Un été ! A FAVERNEY ! Une nuit chaude, étoilée au bord de La Lanterne ! Nous étions jeunes et un peu fous.... Nous étions en **69** et possédions une Renault 4L, voiture étroite mais qui offre beaucoup de possibilités selon que l'on se trouve sur l'un des sièges avant ou sur la banquette arrière.

69 !!! Cela vous dit quelque chose ? Des souvenirs coquins ou des images du KAMASOUTRA ? Et bien non ! Vous avez tout faux !

1969 - le 21 juillet !

Nuit magique au bord de La LANTERNE. Glacière, couvertures et cannes à pêche. Tout ça dans la 4L. Le transistor est allumé, branché sur Europe1. Bernard, Dominique et moi regardons

l'ASTRE ! La magnifique lune ! A la radio, Albert DUCROCQ, respectable et éminent journaliste scientifique, premier chroniqueur radio à couvrir la conquête spatiale, s'égosille, hurle, rit et pleure tout à la fois. Il survivra à ses émotions ! Nous aussi ! Ce jour là, cette nuit là, **un homme a, pour la première fois marché sur la LUNE.**

Son nom, **Neil ARMSTRONG**, astronaute américain.

" C'est un petit pas pour l'homme, [mais] un bond de géant pour l'humanité " mais aussi une petite histoire pour le ...

FIL DE LA LANTERNE

Et vous, où étiez-vous cette nuit là ?

Jupiter, Mars et Vénus, planquez vous les terriens arrivent !

Pour moi, pas d'exploit avoir une vie tranquille, à ma convenance, **CE N'EST PAS DEMANDER LA LUNE !**



Mme Claude CHERVET-GLAENTZLIN

La rue Buffon



La rue Buffon, ruelle étroite reliant la Grande rue à la Place de la République était très fréquentée, surtout les jours d'offices religieux. Malheureusement deux immeubles anciens accolés, en état de vétusté très avancé, présentaient un danger pour les voisins et piétons empruntant cette voie. Malgré les efforts de la commune, la propriétaire responsable de ces



biens, résiderait à plus de 5000km de Favertey, au Burkina-Faso, celle-ci est restée introuvable. Une première consolidation de ces immeubles fut entreprise et en 2023 la commune a pris un arrêté de péril en interdisant le passage de cette voie, laissant juste un petit passage piéton pour l'accès aux riverains. Le temps a passé mais, suite à cet arrêté, au vu de la situation du bâtiment rendant

les travaux délicats, surtout avec la nécessité de mise en œuvre d'un camion-nacelle adapté à cette rue étroite, les entreprises consultées ne se précipitaient pas. Insidieusement, au fil du temps, les bâtiments continuaient à subir l'outrage du temps. Ce jour de juillet, crac ! Une partie de toiture a glissé et s'est retrouvée en partie suspendue sur la rue, présentant un sérieux danger pour les

immeubles habités en face. La toiture a été démontée, le bâtiment paraît sécurisé, mais le problème n'est pas réglé pour autant, sans nouvelle des propriétaires. Donc il est urgent d'attendre, peut-être même est-il nécessaire, comme dans les hautes sphères de l'Etat, de créer un conclave afin de solutionner ce problème avec peut-être un prochain miracle...



Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon

Le 7 septembre 1707, dans la petite bourgade de Montbard en Bourgogne, naît Georges-Louis Leclerc, comte de Buffon. Ce dernier deviendra notamment l'intendant du jardin royal des plantes médicinales durant 49 ans, de 1739 à 1788. C'est ce jardin, ses collections et ses travaux, qui seront institutionnellement transformés en Muséum d'Histoire naturelle en 1793.

Buffon était véritablement un homme orchestre. Mathématicien, naturaliste, physicien, écrivain, traducteur, entrepreneur, gestionnaire ou encore haut fonctionnaire de l'Ancien Régime. Buffon, est surtout connu pour son Histoire naturelle en 36 volumes, publiée de 1749 à 1804, où il prône une science expérimentale contre les théories préconçues. Il y définit pour le grand public ce qu'est « l'esprit scientifique ». Observer les bêtes vivantes exige des talents d'écrivain. Ses « monographies » d'animaux sont littéraires. Car Buffon est un grand stylisticien théorisant, dans son Discours sur le style, que bien écrire, c'est tout à la fois bien penser, bien sentir, et bien restituer, dans un style vif et animé, empreint de lyrisme. Buffon décède en 1788, son cerveau momifié finira par rejoindre le Muséum en 1866 et son urne le 18 octobre 1870 dans le socle de sa statue en marbre présente dans l'un des halls de la Grande Galerie de l'Évolution à Paris.



Féerie de Noël



La place du général de Gaulle a été rénovée avec la mise en valeur de la fontaine. Quoi de plus normal que de transformer cet espace public en y apportant une ambiance festive et conviviale pour cette période de fêtes de fin d'année. Bravo et merci aux personnes qui ont participé à cette belle réalisation.



Eau potable et eaux usées

Le syndicat intercommunal des Fontenottes a pour mission d'assurer la desserte en eau potable des communes de Baulay, Fouchécourt, Amance, Purgerot, de la fromagerie d'Aboncourt-Gesincourt, de Buffignécourt, Contréglise et **Faverney pour la partie Port d'Atelier**. Ce syndicat, présidé par M. Bruno Confland, Maire de Purgerot, est à la pointe du progrès en ayant fait installer en 2021 un premier « tracker » solaire » couvrant en partie les besoins en énergie électrique du traitement de l'eau potable.



En début de cette nouvelle année 2026, une deuxième installation de tracker solaire sera installée afin d'être autonome en consommation électrique, ce qui permettra au syndicat de maîtriser au mieux ses coûts de fonctionnement.

Qu'est ce qu'un tracker solaire ?

Un tracker solaire est un panneau photovoltaïque qui suit le soleil. Selon les saisons et les heures de la journée, la position du soleil variant, l'utilisation d'un tracker solaire permet de positionner les panneaux solaires selon la meilleure inclinaison possible, tel un tournesol en phase de croissance, afin qu'ils soient exposés au rayonnement solaire de la façon la plus optimale possible. La structure portante oriente les panneaux solaires tout au long de la journée ce qui augmente la production d'électricité par rapport à une installation fixe.



Lingettes retrouvées dans la pompe

Un fléau pour les pompes de relevage et les réseaux d'assainissement

La commune de Faverney est équipée d'un réseau d'assainissement destiné à collecter les eaux usées domestiques qui se composent des eaux vannes issues des WC et d'eaux ménagères provenant des cuisines et salles de bain des habitations. Sur le réseau, trois postes de refoulement d'eaux usées dotés de pompes adaptées permettent de les relever lorsque l'écoulement gravitaire n'est plus possible. La pièce maîtresse du poste de refoulement est la pompe de relevage mais malheureusement, des pannes récurrentes dues aux rejets de lingettes dans les réseaux sont constatés. Même si certaines lingettes sont vendues comme « biodégradables », elles ne se désagrègent pas assez rapidement pour éviter d'obstruer les canalisations et les pompes de relevage. De ce fait, des amas de lingettes souvent très résistantes au déchirement, colmatent et bloquent les pompes des postes de relevage qui ne peuvent donc plus fonctionner et rejettent les effluents d'eaux usées directement dans le milieu naturel avec toutes les conséquences de pollution. Alors ayez un geste citoyen, jetez les lingettes à la poubelle !

*** Les dégâts peuvent être importants et la note salée risque de se retrouver sur votre facture d'eau**



Balades thermographiques

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les Balades Thermographiques

2 FÉVRIER 2026

> FAVERNEY (70160)

à 18h00 SALLE DES FÊTES

Place de l'Étoile
(durée 1h30)

✓ Déambulation dans les rues
avec une caméra thermique
(si la météo le permet)

✓ Quelles solutions aux
déperditions énergétiques
dans un logement ?

✓ Quelles aides pour la
rénovation énergétique ?

✓ Moment convivial

PARTICIPEZ
À LA SOIRÉE ORGANISÉE
DANS VOTRE COMMUNE

Entrée **GRATUITE**
Inscription souhaitée
auprès de l'ADERA
ou
auprès de la mairie

Financé par :



COFINANCÉ
PAR L'UNION
EUROPÉENNE

REGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTE



Animé par :



contact@adera.asso.fr
03 84 92 15 29
du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 13h45 à 17h30



Etat civil 2025

ÉTAT CIVIL



Félicitations

Naissances

10 janvier	NONOTTE Gabriel
18 février	ANDRE LODS Zinnaya
7 juillet	MACQUINGHEN Côme (né à Favemey)
31 août	VIALE Jade
17 décembre	MAUSSIRE Aaron



Vœux de bonheur

Mariages

28 juin	SCHWEBEL Antoine et PRIEUR Charline
30 août	EBLE Nicolas et LE DISSÉS Virginie



Regrets

Décès

4 janvier	ISELI Marie-Thérèse née COLPIN	85 ans
6 janvier	FOURNOT Yvette née DUBOIS	94 ans
11 février	COIFFARD Chantal nom d'usage BARDIN	66 ans
14 mars	BOUGROUM Aurore nom d'usage POCHIER	49 ans
21 avril	SCHWEBEL Germaine née SCHUH	100 ans
1er juillet	DEWIER Jean-Pierre	73 ans
29 juillet	MANCASSOLA Louis	97 ans
18 août	GUILLÉ Jacques	83 ans
30 août	GEANT Simone née PERIOT	93 ans
29 septembre	SIMON Pierre	55 ans
23 octobre	JAMEY Elisabeth née COUPRIAUX	95 ans
27 novembre	GUEDIN Thérèse née MATHIEU	86 ans



2025



La disparition d'Aurore POCHIER est une grande tristesse pour le conseil municipal et la population de Favemey. Qu'elle soit remerciée pour son engagement au conseil municipal, à la MAM et au sein des autres associations locales.

FAVERNEY



Publié le : 28/08/2026 11:55 (Europe/Paris)

Collectivité : Faverney

https://www.intramuros.org/faverney/documents_administratifs/76634